

COMMUNE DE CHAMBOLE-MUSIGNY

REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Présents : BOULANGER Florence, CUNIN Véronique, EUVRARD Sandrine, GILLANT Jean-Marc, MARQUET François, MARTENOT Andrée

Excusé : BOURS Ghislain, GUERINI Christel (pouvoir donné à MARTENOT Andrée), MILLET François (pouvoir donné à MARQUET François), FELETTIG Gilbert (pouvoir donné à EUVRARD Sandrine)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLANT Jean-Marc

Affichage et convocation : 04 décembre 2025

Monsieur Julien CHARLES, Responsable du service Biodiversité et développement durable, Animateur Natura 2000 de ma Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges présente à l'assemblée une méthode de travail concernant la gestion différenciée des espaces verts. Cette méthode de travail est conçue pour s'adapter aux spécificités de notre commune, à nos attentes, nos objectifs et surtout conçue pour être facilement mise en œuvre par les élus et les agents de la commune.

L'assemblée conclut que la gestion différenciée des espaces verts est bien appliquée dans la commune sauf au cimetière où une technique d'enherbement pourrait être mise en place afin d'éviter trop de travail de désherbage.

Monsieur Julien CHARLES met à la disposition de l'assemblée un document méthodologique et plusieurs panneaux d'information et de communication.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2025.

2025/37 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 : AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS

Afin d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal décide d'inscrire les écritures suivantes :

Section de fonctionnement : dépenses
Chapitre 023 - 1207,70 €

Section d'investissement : recettes
Chapitre 021 - 1207,70 €

2025/38 : PARTICIPATION EN SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique (anciennement les lois 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis préalable du comité social territorial en date du 22 octobre 2025 ;

Selon les dispositions des articles L.827-1, L.827-2, L.827-3 du Code général de la CR 11122025

fonction publique (anciennement l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 15 € par agent.

Questions diverses :

Elections municipales : elles auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**.

Les inscriptions sur les listes électorales se font soit sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou directement à la mairie.

Les inscriptions doivent être déposées avant le vendredi 6 février 2026 à l'exception des inscriptions dérogatoires en application de l'article L. 30 du code électoral.

Vœux du Maire : ils auront lieu le 16 janvier 2026 à 19h00 à la salle des fêtes Henri Belin.

Fin de la séance à 21h15.

Prochaine réunion :

Conseil municipal le 28/01/2026 à 19h30.

SIGNATURES	
BOULANGER Florence	BOURS Ghislain Excusé
CUNIN Véronique	EUVRARD Sandrine
FELETTIG Gilbert Excusé (Pouvoir donné à EUVRARD Sandrine)	GILLANT Jean-Marc
GUERINI Christel Excusée (Pouvoir donné à MARTENOT Andrée)	MARQUET François
MARTENOT Andrée	MILLET François Excusé (Pouvoir donné à MARQUET François)